

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 17 juin 2002

Présents

M. David ABIKER, Nicolas DAHAN, Gilles LE CHATELIER, Christian LEQUESNE, James McCEARNEY.

M. Antoine ASSERAF, M. Julien BURROUILHOU, M. Romuald DZOMO-NKONGO, M. Pascal HOUGRON, M. Anthony MESLE, Melle Claire PIEROT, Melle Gwenaëlle PERRIER.

Excusés

Mme Marie-Christine LABROUSSE, M. Frank BARON, M.. Erhard FRIEDBERG.

M. Léonard GOURINAT.

Assistaient à la séance

M. Guillaume PIKETTY	directeur adjoint
Mme Morgane LE BERRE	chargée de mission auprès du directeur adjoint
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur adjoint de la communication
M. Richard COLLINS	chargé de mission à la DESS, Responsable du Département des langues étrangères
M. Cyril DELHAY	chargé de mission, responsable Conventions Education Prioritaire
M. Américo GAVINO	Responsable des sports
M. Xavier COUSQUER	président de l'AS
Melle Anne-Laure CHASSANITE	Trésorière de l'AS

*

* *

- | | |
|--|-------|
| I. Résolutions complémentaires sur les 1ers cycles et cycle du diplôme. | p. 2 |
| II. Résolution sur la procédure de Conventions éducation prioritaire 2002. | p. 5 |
| III. Bilan du groupe de travail sur les langues vivantes à Sciences Po | p. 3 |
| IV. Audition de l'Association Sportive (Quitus et nouveau programme) | p. 6 |
| V. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2002. | P. 10 |
| VI. Echanges d'informations sur des questions diverses. | p. 10 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 17 JUN 2002

La séance est ouverte à 18 h, sous la présidence d'Anthony MESLE.

I. RESOLUTIONS COMPLEMENTAIRES 1ERS CYCLES ET CYCLE DU DIPLOME

a) Exposé

Guillaume PIKETTY indique que les dossiers remis aux membres de la Commission paritaire contiennent trois documents concernant les 1ers cycles de Sciences Po. Le premier document consiste en une série de propositions d'amendements aux résolutions de décembre 1999. Il décrit les cursus en 1^{er} cycle. Le deuxième document concerne les conditions de validation en 1^{er} cycle. Le troisième document reprend le premier sous la forme d'une série de trois tableaux, pour rendre les choses les plus intelligibles possibles. Les propositions comprises dans ces trois documents ont été exposées et débattues en groupe de travail. Les documents présentés aujourd'hui sont le produit de ces débats. Ils sont également le fruit des demandes des étudiants et des enseignants en 1^{er} cycle, puisqu'un certain nombre de réunions pédagogiques ont été organisées pendant l'année. Ces propositions concernent notamment un rééquilibrage en termes de crédits entre les enseignements et disciplines largement crédités et ceux qui le sont moins. Ce rééquilibrage devrait essentiellement s'effectuer en 1^{ère} année, d'où l'abaissement des seuils de passage à 51 crédits. Normalement, cette carte d'enseignements devrait être plus lisible et intelligible pour les partenaires étrangers, aussi bien au niveau des contenus que des crédits affectés aux différents modules. En ce qui concerne l'enseignement d'économie, certains élus s'étaient fait l'écho du trouble des étudiants concernant le cours d'économie organisé jusqu'à présent en 2^{ème} semestre de la 2^{ème} année. Selon eux, ce cours n'était pas totalement adapté au savoir de la majorité des étudiants de 2^{ème} année. Cette difficulté se doublait d'un second problème concernant le cours du professeur Strauss-Kahn, dont le programme était trop considérable pour pouvoir être traité dans les 14 semaines réglementaires du 1^{er} semestre. Il est donc proposé d'étendre ce cours sur toute l'année, en supprimant les semaines d'initiation avant que le cours ne débute et en demandant au professeur Strauss-Kahn de donner des cours ne dépassant pas deux heures. Cela conduira à faire passer le cours du professeur Jacquillat en option. Il ne fera plus partie des obligations de scolarité des étudiants de 1^{er} cycle.

b) Questions et observations

Anthony MESLE pense que cette réforme va plutôt dans le sens des revendications des étudiants, notamment en rééquilibrant les enseignements. Mais la résolution 9 prévoit un suivi renforcé des enseignements en langue en cas d'échec au semestre précédent. Il constate que cette mesure n'est actuellement pas appliquée. Il demande pourquoi. Il pense qu'il n'est pas nécessaire d'en faire une obligation.

Guillaume PIKETTY répond qu'il est possible d'indiquer que le suivi renforcé est une possibilité et non une obligation.

Anthony MESLE propose de voter sur l'ensemble des résolutions.

c) Vote

Les neuf propositions de résolution sur les conditions de validation du 1^{er} cycle sont approuvées à l'unanimité.

Les dix propositions d'amendement aux résolutions du 13 décembre 1999 portant sur la scolarité du 1^{er} cycle sont approuvées à l'unanimité.

II. RESOLUTION SUR LA PROCEDURE DE CONVENTIONS D'EDUCATION PRIORITAIRE 2002

a) Exposé

Cyril DELHAY indique qu'il s'agit d'une résolution technique qui vise à amender les dispositions prises par le Conseil de Direction en septembre dernier, face au développement de la procédure de "Conventions Education prioritaire". Il y a 67 candidats déclarés admissibles ce printemps. Il est par conséquent nécessaire de passer d'une à deux commissions d'oral et de suivre techniquement cette évolution, d'où la résolution proposée. Les résolutions votées en septembre dernier posaient que le jury était présidé par Richard Descoings, sans plus de précisions.

Guillaume PIKETY ajoute qu'il faudra que le Conseil de Direction, après avis de la Commission paritaire, autorise le directeur à créer deux jurys, dont l'un sera présidé par le directeur et l'autre par le représentant du directeur.

b) Questions et observations

Gwenaëlle PERRIER demande si les deux jurys sont composés de manière similaire, en dehors du président.

Cyril DELHAY répond qu'ils ont bien la même composition de principe. Ils sont présidés par le directeur ou par son représentant et comprennent des professeurs d'université, des membres des grands corps de l'Etat, des grands cadres d'entreprises et des enseignants de Sciences Po.

Gwenaëlle PERRIER rappelle que l'on avait déjà fait remarquer au début de l'année que le jury ne comprenait pas de membres d'institutions internationales et d'ONG. Elle souligne qu'une part importante des majeures du cycle du diplôme préparent à travailler dans ces secteurs.

Cyril DELHAY répond que le jury comprend un représentant de la Cité universitaire internationale de Paris, ce qui constitue déjà une certaine ouverture vers l'international. Pour l'instant, il n'y a pas de membre du jury venant des métiers du développement, mais il n'y a pas d'opposition de principe à ce fait.

Julien BOURROUILHOU demande des précisions sur la dernière phrase de l'amendement.

Guillaume PIKETTY répond qu'il s'agit de préciser la résolution votée en septembre et d'indiquer que ce jury peut être présidé d'une part par le directeur et d'autre part par un représentant du directeur.

Gwenaëlle PERRIER demande si on a envisagé de faire participer aux jurys des représentants des lycées d'origine des candidats.

Cyril DELHAY répond par la négative. La résolution du Conseil de Direction précise bien que des membres des lycées d'origine ne peuvent pas faire partie du jury d'admission, afin d'éviter toute confusion.

Gwenaëlle PERRIER fait remarquer que cela leur permettrait de voir comment se déroule la procédure d'admission et de mieux préparer les candidats.

Cyril DELHAY répond que des réunions de bilan sont organisées deux fois par an. Elles réunissent les chefs d'établissement, les enseignants des lycées concernés, le directeur de Sciences Po et les chargés de mission s'occupant du dossier. Ce dialogue permet de mettre à plat les éventuelles difficultés rencontrées.

c) Vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

III. BILAN DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LANGUES VIVANTES A SCIENCES PO

a) Exposé

Richard COLLINS indique que trois points ont été principalement abordés dans le cadre de ce groupe de travail. Le premier est celui des effectifs en langues. Les effectifs de certains enseignements sont trop chargés. Il a donc été proposé de fixer un plafond de 20 étudiants maximum par conférence pour les langues principales européennes (anglais, allemand, espagnol, français, italien et portugais) et de 16 étudiants maximum pour les langues slaves et orientales (russe, arabe, chinois, japonais).

Le deuxième point abordé est celui des niveaux de langues. Deux problèmes se sont posés. En premier lieu, les étudiants regrettent que le passage entre les niveaux du bloc élémentaire (0, 1 et 2) soit automatique, ce qui fait que les conférences réunissent des étudiants de niveaux très hétérogènes. Il a donc été proposé de supprimer le passage automatique de niveau 1 à 2 et de le remplacer par un passage en niveau supérieur sur proposition de l'enseignant pour les cinq langues où le passage automatique est clairement source de disparités : russe, allemand, arabe, chinois et japonais. En second lieu, on a constaté que les étudiants de niveau 3 qui partent en

séjour d'études à l'étranger dans le pays de leur première langue vivante et qui n'ont pas eu l'occasion d'étudier leur deuxième langue ont l'impression d'être désavantagés dans cette deuxième langue par rapport aux autres étudiants en cycle du diplôme. Il a donc été proposé d'ouvrir en niveau 3 cycle du diplôme des conférences à dominante écrite ou orale afin de mieux répondre à la demande des étudiants.

Le troisième point est celui de l'approche pédagogique et des critères selon lesquels les enseignants décident de recommander un passage en niveau supérieur. Pour l'instant, il n'y a pas de charte qui définisse clairement ces critères. Des chartes sont en train d'être élaborées pour chaque langue et chaque niveau. Elles seront disponibles en ligne. Il est également prévu d'unifier l'approche pédagogique, notamment en fixant quatre critères clairs de recrutement des enseignants de langues étrangères : les enseignants devront être des *native speakers* ou maîtriser parfaitement la langue enseignée. Seront privilégiés les enseignants formés à la didactique des langues étrangères. Ils devront maîtriser au moins deux autres langues étrangères, afin de mieux comprendre les problèmes que peuvent rencontrer les étudiants. Enfin, ils devront disposer d'une solide expérience pédagogique sur le terrain.

Cet ensemble de propositions vise à améliorer l'offre en langues et rassurer les étudiants. Certains membres du groupe de travail ont souhaité que l'on aborde la question des étudiants étrangers en 5^{ème} année. Il a été décidé que le fait de suivre un tronc commun en français en 5^{ème} année après l'obtention du CIEP est considéré comme un enseignement en langue étrangère. En effet, il n'a pas semblé juste d'obliger les étudiants non francophones de 5^{ème} année à maîtriser trois langues étrangères alors que les étudiants francophones de 5^{ème} année ont l'obligation de deux langues étrangères.

b) Questions et observations

James Mc CEARNEY craint que les critères de recrutement des enseignants conduisent à un système de recrutement d'une rigidité excessive. Par exemple, il demande si l'obligation d'avoir une solide expérience pédagogique implique qu'il faudra attendre d'avoir 45 ans avant d'être recruté à Sciences Po. Par ailleurs, en ce qui concerne la disparité des approches pédagogiques, si on suit cette logique, il s'agirait de prendre pour chaque niveau un modèle idéal de conférence et de le reproduire en plusieurs exemplaires. Il ne croit pas que cela soit une bonne idée et estime que la diversité des approches pédagogiques est une des grandes richesses de Sciences Po. Il pense que les étudiants se plaignaient surtout de l'absence d'approche pédagogique dans certaines conférences, ce qui peut avoir des conséquences catastrophiques. Mais cela ne signifie pas que chaque conférence doit être absolument identique à la conférence voisine. Il faut sauvegarder la possibilité de diversité, laisser chaque enseignant s'adapter au groupe qu'il a devant lui et faire ce qui lui semble convenir le mieux en accord avec ce groupe. Il souligne qu'il s'agit d'enseignants du supérieur et non de répétiteurs dans une boîte à bachotage.

Anthony MESLE souligne qu'il a été clairement indiqué en groupe de travail que les quatre critères de recrutement des enseignants n'avaient pas la même valeur. Ils sont hiérarchisés, les deux premiers critères étant les plus importants.

Richard COLLINS ajoute que les enseignants ne devront pas attendre d'avoir 45 ans pour atteindre la maîtrise requise. Un enseignant peut avoir une expérience intéressante bien avant d'avoir 45 ans.

James Mc CEARNEY demande si les enseignants débutants sont exclus ou s'il faut avoir enseigné pendant un nombre d'années précis.

Anthony MESLE considère qu'il ne faudrait pas poser comme condition un nombre d'années d'enseignement. Le plus important est que l'enseignant remplisse les deux premiers critères.

Guillaume PIKETTY ajoute qu'il doit également être convaincant lors des entretiens de recrutement. Si les deux premiers critères sont remplis et que l'entretien est assez satisfaisant pour compenser le nombre d'années d'expérience, le recrutement est possible.

James Mc CEARNEY demande si cela signifie qu'il ne faut pas trop tenir compte des troisième et quatrième critères.

Guillaume PIKETTY répond qu'ils viennent en plus des deux premiers critères, qui sont fondamentaux. Si les deux derniers sont également remplis, les choses sont meilleures. S'ils ne le sont pas, cela ne signifie pas forcément que l'enseignant ne peut pas être recruté.

Gwenaëlle PERRIER souligne qu'il faut resituer les critères dans le contexte des débats en groupe de travail. Les étudiants ont parfois le sentiment que certains enseignants sont recrutés exclusivement parce qu'il s'agit de leur

langue maternelle. Des étudiants se sont plaints que certains enseignants avaient des lacunes sur le plan pédagogique.

James Mc CEARNEY fait remarquer que c'est ce qu'il a appelé l'absence d'approche pédagogique.

Anthony MESLE répond par l'affirmative.

Antoine ASSERAF ne pense pas que les chartes conduisent à une trop grande unité des approches pédagogiques. Il souligne que le document s'abstient de trop détailler ce que doit être cette approche pédagogique. Il fixe un objectif clair à atteindre pour chaque niveau. L'un des problèmes du système actuel d'enseignement de langues est l'existence d'un certain flou sur ce qui constitue chaque niveau par rapport aux autres. Il est important de fixer plus clairement ce que l'on entend par un niveau faible, moyen ou fort pour les étudiants, afin d'homogénéiser les classes, ce qui rend la tâche plus facile pour les enseignants. Le document prévoit que les enseignants discutent avec les étudiants en début de semestre pour déterminer les méthodes à utiliser. Les enseignants ne risquent pas de se retrouver dans un cadre excessivement strict.

Anthony MESLE estime que c'est même le contraire. Il ne croit pas qu'il y ait actuellement une grande diversité pédagogique. C'est surtout l'exposé obligatoire qui constitue le sommet et le seul aboutissement des méthodes pédagogiques en langues. Ce n'est heureusement pas le cas dans toutes les conférences, mais cette réforme aura l'avantage d'apporter un nombre minimal de critères d'évaluation qui permettent de clarifier les choses entre les enseignants et les étudiants. La discussion entre les enseignants et les étudiants en début de semestre devrait favoriser la diversité des conférences tout en maintenant un socle commun nécessaire.

Gwenaëlle PERRIER est assez déçue par le texte en ce qui concerne les effectifs. Elle pense qu'il aurait été préférable de fixer une moyenne et non un maximum de 20 qui correspond plus ou moins aux effectifs actuels. Le groupe de travail avait discuté d'une moyenne de 17 ou 18 étudiants, point qui ne figure pas dans le texte, alors qu'il s'agit d'un élément important. Si toutes les conférences de langues ont 20 étudiants, les étudiants pourront considérer qu'ils ont échoué sur leurs revendications dans ce domaine. Par ailleurs, elle regrette que l'une des questions qui intéressaient le plus les étudiants, à savoir la création d'un niveau 5 pour les étudiants bilingues, ait été refusée.

Richard COLLINS fait remarquer qu'il y a actuellement cinq niveaux de langue, de 0 à 4. Le groupe de travail propose que les étudiants qui ont un niveau 4 fort demandent une dispense et un report de crédits et suivent un enseignement en langue étrangère. Ces derniers enseignements permettent aux étudiants de tester leurs connaissances dans un contexte assez proche de la vie professionnelle.

James Mc CEARNEY se reconnaît dans les propos d'Anthony Meslé. C'est pourquoi il souligne qu'à la page 3 du document de synthèse, la phrase selon laquelle « la disparité d'approche pédagogique et d'exigence en matière de travaux à effectuer disparaîtra complètement grâce aux nouveaux documents de cadrage » ne correspond pas à sa pensée.

Anthony MESLE répond qu'il ne faut pas confondre disparité et diversité. Il propose d'ajouter à cette phrase « sans préjudice d'un maintien de la plus grande diversité pédagogique possible ». Cela permettra d'éviter tout malentendu. Il est évident que les étudiants ne souhaitent pas supprimer toute diversité.

Guillaume PIKETTY répond à James Mc Cearney que l'idée est de faire disparaître les modules où on fait des choses très intéressantes mais qui n'ont pas grand chose à voir avec ce qui était convenu *a priori*. Les enseignants qui se permettaient ce type de libertés ne pourront plus le faire. Il s'agit de poser clairement un schéma pédagogique, une démarche pédagogique qui soit expliquée aux étudiants au début du semestre, des critères d'évaluation précis, ainsi qu'un certain nombre de comptes-rendus sur l'avancement des enseignements et sur les évaluations. Tout ceci est indispensable, mais pas exclusif du maintien de la diversité pédagogique qui reste l'apanage des enseignants. Guillaume Piketty indique qu'il est donc favorable à l'ajout d'une phrase qui précise que la diversité pédagogique a vocation à perdurer.

Un élu étudiant rappelle que s'il a été décidé de ne pas créer de niveau 5, il a été précisé que les dispenses ne présentaient d'intérêt que s'il y avait effectivement une augmentation des enseignements en langues, qu'il s'agisse d'options ou de modules. Il demande si on peut avoir prochainement une idée de l'augmentation du nombre de modules proposés en langues étrangères l'année prochaine.

Richard COLLINS ne peut pas répondre pour les options ni pour les spécialisations ou tronc commun en langues étrangères. Il est prévu de diversifier le nombre d'enseignements de langues semestriels, mais il n'est possible de multiplier le nombre de conférences à thème que jusqu'à un certain point, notamment pour des raisons budgétaires.

Le même élu étudiant pense que dans ce cas, on peut augmenter le nombre d'options en langues. Cela permettra aux étudiants ayant un niveau très élevé dans une langue d'avoir plus de choix.

Guillaume PIKETTY indique qu'une commission est actuellement en train de se réunir autour de Richard Descoings sur ce point. Il est prévu d'avoir une soixantaine d'enseignements de langues l'année prochaine, soit une dizaine de plus que cette année. Mais cela n'est pas définitif. Il est possible d'augmenter ce nombre, en fonction des demandes des étudiants. En revanche, si certains enseignements en langues ne sont pas suffisamment remplis, ils seront fermés.

Anthony MESLE propose d'inscrire clairement que les chartes ont valeur contractuelle. Afin que cette valeur contractuelle soit effective, ces chartes devraient être présentées et distribuées aux étudiants en conférence de langues, et pas seulement disponibles en ligne.

Richard COLLINS répond que c'est déjà prévu.

Nicolas DAHAN demande sur quels critères l'IEP décide de proposer une nouvelle langue aux étudiants. Par exemple, une pétition circule en ce moment pour l'ouverture d'un enseignement en hébreu. Quatorze étudiants ont déjà indiqué qu'ils souhaiteraient s'inscrire dans cet enseignement.

Richard COLLINS répond qu'il y a une demande pour l'ouverture d'enseignements pour deux nouvelles langues, l'hébreu et l'hindi. Les critères sont simples. Il doit y avoir suffisamment d'étudiants intéressés pour justifier l'ouverture d'une telle conférence. Il faut au moins 16 étudiants et ces étudiants doivent avoir le même niveau.

Un étudiant demande si le minimum d'étudiants pour les langues rares n'avait pas été fixé à 15.

Guillaume PIKETTY fait remarquer que même si on fixe le maximum d'étudiants à 20, toutes les conférences n'auront pas 20 étudiants. Pour les conférences de langues rares, même si le maximum est fixé à 16, il y aura probablement 14 ou 15 étudiants, rarement plus. Lorsque les étudiants sollicitent la direction pour qu'une langue ou un thème de conférence soit proposé, la direction tient compte de cette demande et recherche les personnes qui pourront assurer cet enseignement, en les prévenant qu'il s'agit d'une innovation et que l'enseignement sera fermé s'il y a moins d'étudiants que prévu. Pour l'enseignement d'hébreu, on peut espérer que les 14 étudiants intéressés s'inscrivent. Mais il rappelle que la première fois où on a voulu ouvrir une conférence de grands enjeux du débat politique, économique et social en italien, 17 ou 18 étudiants avaient annoncé qu'ils s'inscriraient. Seulement 6 l'ont fait, si bien que cet enseignement a été fermé.

Antoine ASSERAF demande quel nombre minimum d'étudiants peuvent s'inscrire pour une conférence de langues.

Guillaume PIKETTY répond que pour les langues rares, il est compliqué de créer un enseignement pour moins de 14 étudiants.

Anthony MESLE espère que ces propositions fonctionneront bien l'année prochaine et ne causeront pas trop de troubles chez les enseignants. Mais ces réformes proposent un échange permanent entre les enseignants et les étudiants et devraient donc être bien accueillies.

IV. AUDITION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (QUITUS ET NOUVEAU PROGRAMME)

a) Exposé

Xavier COUSQUER présente le bilan moral de l'Association sportive. L'AS a dû faire face à deux défis cette année. Le premier était de poursuivre et d'améliorer l'action de l'équipe précédente. Le deuxième était l'organisation du Critérium inter-IEP, qui a entraîné une grosse charge de travail. Cette année, le Critérium s'est déroulé à Paris en mars 2002. L'AS est en train de réaliser un bilan spécifique du Critérium, mais il n'est pas encore achevé. L'administration de Sciences Po a permis à une stagiaire d'effectuer son stage de 5^{ème} année dans le cadre de la préparation du Critérium, ce qui a été bénéfique à l'organisation de cet événement. En outre, plusieurs étudiants ont pu s'impliquer dans la préparation du Critérium dans le cadre de leur projet collectif. L'AS a eu un rôle d'impulsion, de décision et d'organisation. Elle a coordonné le travail d'une équipe d'environ 30 personnes pour la préparation du Critérium et d'une cinquantaine de personnes lors du Critérium lui-même. L'AS s'est chargée d'accueillir environ 1500 personnes et de gérer un budget de 200 000 euros. Malgré quelques difficultés, elle a su gérer cet événement de manière satisfaisante.

En ce qui concerne l'action traditionnelle de l'AS, on constate que le nombre d'adhérents a augmenté. Ils étaient 1000 au 1^{er} semestre et 1400 pour l'ensemble de l'année. Ce nombre dépasse celui de 1998-1999, dernière année où le sport était obligatoire à Sciences Po. Pendant les trois années suivantes, l'AS a progressivement réussi à récupérer ses adhérents, ce qui montre son dynamisme et sa bonne santé. En ce qui concerne les résultats sportifs,

toutes les équipes de sport collectif de Sciences Po se sont qualifiées pour la finale du Critérium. Les équipes de basket féminin et masculin, de handball féminin, de volley masculin et de rugby ont remporté la victoire. Pour les sports individuels, les étudiants de Sciences Po ont également remporté les compétitions de natation, d'escrime, de tennis, de squash et d'athlétisme. En ce qui concerne les autres compétitions annuelles, les résultats sont également satisfaisants. L'équipe de tennis féminin a été championne d'Ile-de-France, tout comme celle de volley masculin. Des étudiants de Sciences Po ont obtenu des qualifications en championnat de France, en athlétisme, en natation et en escrime, avec une 16^{ème} place nationale pour un des qualifiés. L'AS a également connu de bons résultats en voile, puisque l'équipage qui se prépare au tour de France à la voile a remporté le grand prix du Crouesty et s'est classé deuxième équipage étudiant au National Mumm 30 de Lorient. En revanche, l'équipe de rugby, qui avait été championne d'Ile-de-France quatre années consécutives, a été battue cette année en demi-finale. Elle a également quitté le championnat de France en huitième de finale, alors qu'elle avait atteint les demi-finales les deux années précédentes. Heureusement, l'équipe de football, après deux années peu satisfaisantes, a réussi à se qualifier pour le championnat d'élite régionale, ce qui laisse présager de bons résultats pour l'année prochaine.

Cette année, l'AS a fait des efforts importants en matière de communication, pour pallier son déficit en image auprès des étudiants et pour faciliter le dialogue avec ses adhérents. La création d'une liste de diffusion est allée dans ce sens, tout comme celle d'une *newsletter* hebdomadaire qui annonce les événements à venir, les résultats des équipes et donne des informations pratiques aux adhérents. Les retours des adhérents concernant cette *newsletter* sont positifs. En revanche, bien qu'un pôle communication ait été créé dans le cadre de la préparation du Critérium, il a eu des résultats mitigés, puisque la mobilisation des étudiants de Sciences Po non adhérents de l'AS a été relativement faible. En raison d'un grand engagement pour préparer le Critérium, l'équipe de l'AS n'a pas eu le temps de développer son site Internet. C'est un des points sur lesquels devra travailler la nouvelle équipe, d'autant plus qu'il est prévu de mettre en place un système d'inscriptions en ligne.

L'importance du Critérium a empêché l'AS de participer à des manifestations auxquelles elle avait pris part les années précédentes. C'est en particulier le cas du tournoi « Jeux, fêtes et match » organisé avec l'ESSEC et l'ESCP, ainsi que des rencontres avec les lycées liés à Sciences Po par les Conventions d'éducation prioritaire. Par ailleurs, en début d'année, on avait évoqué la possibilité d'organiser des rencontres internationales en décembre. Cela n'a pas été fait. Il était probablement trop ambitieux de vouloir organiser le Critérium et des rencontres internationales la même année. Le nouveau bureau de l'AS, qui a de nombreux projets, pourrait organiser cette compétition. A terme, ces journées internationales pourraient être organisées régulièrement à Paris. Elles seront probablement uniquement européennes l'année prochaine, mais devraient pouvoir s'étendre si l'expérience est concluante, puisque Sciences Po a des partenaires universitaires dans le monde entier. A terme, ces journées internationales pourraient éventuellement remplacer le Critérium inter-IEP. En effet, en raison de la domination de Sciences Po sur les IEP de province, l'accueil qui est réservé chaque année aux étudiants de Sciences Po est plutôt hostile. Il n'est pas certain que le fait de continuer à participer au Critérium apporte beaucoup à Sciences Po. Enfin, un « mini-critérium » pourrait être organisé en décembre avec les 1ers cycles délocalisés, afin de mieux intégrer les étudiants de ces 1ers cycles à l'AS. Il ne s'agirait pas de faire s'affronter des équipes de chaque site, mais de mélanger les étudiants dans des équipes mixtes qui pourraient ensuite participer au Critérium inter-IEP.

Anne-Laure CHASSANITE présente le bilan financier de l'association. En ce qui concerne la situation financière de l'AS, le résultat net est positif, de 12 289 euros. Cependant, il ne l'est qu'une fois prise en compte la subvention FNSP. Sans celle-ci, le résultat serait de - 7510 euros. Cette subvention est toujours aussi vitale pour l'AS. Une fois qu'on a pris en compte les reports de factures et le léger déficit transmis par l'équipe précédente, le solde général reste négatif, à - 10 417 euros. Malgré ce résultat, l'AS a constaté qu'elle était cette année sur la voie du retour à l'équilibre budgétaire. En effet, cet exercice a été très particulier en raison de l'organisation du Critérium, qui a lourdement pesé sur le budget de l'AS. La bonne nouvelle de cette année est que les résultats sur l'exercice courant sont extrêmement satisfaisants, notamment grâce au travail de monsieur Gavino et de l'équipe précédente.

Le Critérium a fait plus que doubler le budget de l'AS. Le budget 2001-2002 a été de 330 000 euros, dont 200 000 pour le Critérium. Celui-ci a non seulement augmenté le budget de l'AS, mais il l'a considérablement mis en danger. Sur les 200 000 euros du budget du Critérium, seuls 90 000 euros étaient financés par les participants. Il a fallu trouver les 110 000 euros restants, ce qui a été difficile. Cette difficulté à trouver des sponsors peut certainement s'expliquer par le fait que la recherche de sponsors n'a commencé qu'en septembre, période qui s'est avérée particulièrement mal appropriée cette année. De plus, les entreprises contactées ont indiqué que le Critérium ne les intéressait pas particulièrement et qu'elles préféraient les événements plus internationaux. En outre, les subventions de la FNSP et de la Mairie de Paris ont été moins élevées qu'espéré. En ce qui concerne les sponsors, sur plus de 120 entreprises contactées, seules 14 ont accepté d'aider l'AS, financièrement ou par des aides en nature. Il a manqué 37 123 euros pour équilibrer le budget du Critérium. Ce résultat est en partie

compensé par l'excellent résultat des activités courantes, qui ont dégagé un bénéfice d'environ 30 000 euros. Cela est dû au fait que de nombreuses installations louées par l'AS ont vu leur coût horaire diminuer, grâce au travail de Monsieur Gavino. En outre, l'AS a eu beaucoup plus d'adhérents que l'année dernière. La surprise vient de l'ampleur du bénéfice, l'équipe de l'AS ne s'attendant pas à un tel résultat. Le tableau récapitulatif montre que de nombreux sports qui étaient déficitaires ne le sont plus cette année. Il y avait dix sports déficitaires l'année dernière contre cinq cette année.

Ce bon résultat pourra certainement permettre de proposer plus de sports à un prix plus raisonnable, ce qui est le but de l'AS, et d'organiser d'autres événements sportifs dans le cadre des projets collectifs, par exemple les journées internationales. Cette année, le budget particulièrement important a été géré avec un quasi équilibre, bien qu'il ait été grevé par le Critérium. Même si l'AS est apparemment sur la voie du retour à l'équilibre, elle n'est pas suffisamment confortable pour pouvoir se déclarer autonome. La subvention de la FNSP a donc une importance capitale

b) Questions et observations

Gwenaëlle PERRIER demande pourquoi le budget du Critérium a été aussi important.

Xavier COUSQUER répond que l'organisation du Critérium à Paris impliquait de loger, nourrir et distraire plus de 1500 étudiants. Les hôtels à Paris sont chers. Les locations de salles pour les soirées qui ont lieu dans le cadre du Critérium sont également coûteuses, tout comme la location d'équipements sportifs. Il est plus cher d'organiser le Critérium à Paris qu'en province.

Guillaume PIKETTY souligne que ce Critérium a été un succès, d'une part parce que les équipes de Sciences Po ont eu de très bons résultats, et d'autre part parce qu'il n'est pas négligeable d'organiser un tel événement en région parisienne. L'AS s'en est tiré de manière positive. Il y a certes un déficit budgétaire, mais compte tenu de l'ampleur de l'entreprise, le résultat est extrêmement satisfaisant.

Antoine ASSERAF a cependant été choqué par les relations plutôt mauvaises avec les autres IEP, alors que l'objectif original du Critérium était de créer un bon climat entre les différents IEP. D'après les mots lancés par les étudiants de Paris aux équipes des autres IEP, il a trouvé qu'il y avait un certain manque d'esprit sportif. En outre, cela a perturbé Sciences Po pour les étudiants qui n'étaient pas forcément intéressés par le Critérium. Enfin, il estime que la communication pour le Critérium n'a pas été à la hauteur, puisqu'elle n'a pas réussi à mobiliser les étudiants qui ne participaient pas aux équipes sportives.

Guillaume PIKETTY rappelle que le Critérium a eu lieu pendant le week-end de Pâques. Il a eu tendance à considérer que l'assistance qui s'est présentée était en soi un succès, compte tenu de la date. En ce qui concerne les slogans des étudiants de Sciences Po, il pense également que certaines expressions auraient pu être évitées. Mais lors de la soirée de clôture du Critérium, il n'a pas eu l'impression que l'ambiance ait beaucoup pâti de ces slogans. Il a eu le sentiment que les compétitions se sont déroulées dans un bon esprit et que les soirées se sont bien passées.

Antoine ASSERAF demande combien d'étudiants en plus ont travaillé pour l'AS cette année, notamment à travers les projets collectifs. Il souhaite savoir dans quelle mesure cela a aidé l'AS et comment elle organisera d'autres manifestations dans les prochaines années. Certains événements ont déçu parce que l'organisation n'était pas à la hauteur, notamment pour le cross. Il demande comment on peut faire pour mieux mobiliser les étudiants.

Xavier COUSQUER répond que l'AS a commencé à travailler sur le Critérium dès avril 2001. L'association aurait souhaité avoir deux stagiaires pour faciliter l'organisation du Critérium, mais peu d'étudiants étaient intéressés. Il est heureux qu'une étudiante ait accepté d'effectuer son stage à l'AS. L'organisation du critérium a permis de faire un stage très intéressant et formateur, mais cela ne pourra pas se reproduire tous les ans. En ce qui concerne les projets collectifs, il est vrai qu'il y a eu certains problèmes au moment du Critérium. 25 personnes ont participé au projet collectif Crit', plus un certain nombre d'étudiants de 1^{er} cycle. Au-delà de 30 personnes, les choses deviennent difficilement gérables, puisque l'équipe de l'AS, qui n'est constituée que de 5 ou 6 personnes, doit tout coordonner. Il a donc fallu faire un choix et limiter le nombre de participants. Le bilan du Critérium présentera en détail les dysfonctionnements, ce qui permettra de tirer des conséquences pour les futurs événements sportifs organisés par l'AS, notamment les journées internationales. Ce Critérium a en quelque sorte permis d'essayer les plâtres et d'avoir une certaine expérience dans l'organisation d'autres événements.

James Mc CEARNEY rappelle que la trésorière de l'AS a indiqué que les subventions de la FNSP et de la Mairie de Paris étaient moins importantes que prévues. Il demande quels étaient les montants prévus et sur quels éléments se fondait cette prévision.

Anne-Laure CHASSANITE répond que la subvention de la FNSP a atteint le même montant que l'année dernière, alors que l'AS n'a pas organisé de grande manifestation l'an dernier. Elle s'attendait donc à recevoir beaucoup plus cette année. Elle a reçu 70 000 francs, alors qu'elle comptait sur 100 000 francs environ. Il en était de même pour la Mairie de Paris.

James Mc CEARNEY demande si l'AS a eu des sources d'informations qui lui ont fait penser que ces 100 000 francs venant de la Mairie de Paris étaient assurés.

Anne-Laure CHASSANITE répond que la Mairie de Paris a financé d'autres choses à Sciences Po. Le budget accordé à l'AS a donc été limité, la priorité étant donnée à d'autres éléments.

Guillaume PIKETTY ajoute que la Mairie de Paris s'est engagée en termes de financement sur la nouvelle cafétéria. Elle a donc limité la subvention accordée à l'AS. La FNSP aurait aimé pouvoir faire plus pour l'AS, mais un budget implique de rendre des arbitrages.

Xavier COUSQUER souligne que la Mairie de Paris a également mis un certain nombre d'équipements sportifs à disposition de l'AS, ce qui a facilité l'organisation du Critérium. Cela a compensé le fait que la subvention était plus faible que prévue.

Anthony MESLE demande comment sont accordés les financements pour les associations sportives des 1ers cycles délocalisés.

Xavier COUSQUER répond que pour l'instant, seul le 1^{er} cycle de Nancy a une association sportive. L'AS de Nancy gère elle-même les sports qu'elle propose, les cotisations des adhérents et les équipements sportifs.

Guillaume PIKETTY ajoute que l'intégration des étudiants des 1ers cycles délocalisés aux équipes de Paris participant au Critérium est indispensable.

Xavier COUSQUER souligne que les choses ont été plus difficiles cette année parce que le Critérium avait lieu à Paris. Les étudiants des 1ers cycles délocalisés qui sont venus ont eu plus de mal à s'intégrer. En revanche, lors du Critérium de Strasbourg l'an dernier, les étudiants de Paris et de Nancy étaient logés dans le même hôtel, ce qui a facilité l'intégration.

Antoine ASSERAF s'étonne que les recettes des soirées soit égales aux dépenses.

La trésorière répond que c'est une estimation. L'AS a organisé une seule soirée, la soirée Rive Gauche, qui ne coûte rien. L'AS était en équilibre, à 1000 francs près.

Xavier COUSQUER indique que le nouveau bureau de l'AS est en place. Le nouveau président est Nicolas Pichou membre de l'équipe d'escrime, qui sera en prep'ENA l'année prochaine. Le nouveau trésorier est Sébastien Brun, membre de l'équipe de football, qui sera en 5^{ème} année. Les membres du nouveau bureau ont participé à l'organisation du Critérium.

c) Vote

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

Le quitus financier est voté à l'unanimité.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISoire DE LA SEANCE DU 21 MAI 2002

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

VI. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Gwenaëlle PERRIER indique que les étudiants se plaignent beaucoup de l'état des photocopieuses, qui rend plus difficiles les conditions de travail. A certains moments, cinq photocopieuses sur six étaient en panne à Sciences Po. Par ailleurs, l'UNEF demande s'il est possible d'ouvrir la cafétéria plus tard, pour que les étudiants qui ont cours jusqu'à 21 heures puissent acheter quelque chose à manger jusqu'à 19 ou 20 heures. L'UNEF réitère sa demande pour l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque. Les étudiants qui ont cours du matin au soir souhaiteraient avoir un lieu de repos à Sciences Po. Par ailleurs, les dates de passage des grands oraux ne sont pas encore connues, alors que les oraux commencent dans six jours. Enfin, de nombreux étudiants se plaignent que certains enseignants déplacent un trop grand nombre de conférences. Parfois, la moitié des conférences n'ont pas lieu aux horaires prévus. Elle demande comment on peut améliorer cette situation.

Antoine ASSERAF fait remarquer que les pannes de photocopieuses sont fréquentes. Les étudiants qui achètent des cartes de photocopieuses font un investissement, alors qu'ils ne peuvent parfois pas les utiliser.

Anthony MESLE rappelle que lors de la dernière Commission paritaire, il avait demandé des chiffres sur le coût du parc de photocopieuses et sur les bénéfices réalisés.

Claire PIEROT indique que lorsque les étudiants doivent rendre des mémoires, les salles informatiques fonctionnent à plein. C'était le cas pour les étudiants de 2^{ème} année la semaine dernière. Mais la moitié des imprimantes étaient vides et une salle entière a été occupée par un cours pour seulement trois étudiants. Il n'y a pas lieu de bloquer toute une salle pour trois élèves. Les autres ordinateurs auraient pu être utilisés, les étudiants qui rédigent leur mémoire n'étant généralement pas bruyants. Les étudiants qui ont un ordinateur chez eux sont privilégiés dans de tels cas.

Guillaume PIKETTY lui répond qu'il est dommage d'en parler maintenant. Quand ce genre de choses se produit, il faut contacter l'administration, qui peut y remédier immédiatement.

Antoine ASSERAF demande s'il y a un mécanisme de réservation des salles.

Guillaume PIKETTY répond qu'à sa connaissance, lorsqu'un enseignement d'initiation à l'informatique se déroule, la salle est réservée à l'enseignement. Mais il s'agit alors d'enseignements qui concernent plus de trois étudiants. En outre, ils ont plutôt lieu en début de semestre. Il ignore donc de quel enseignement il s'agissait.

Romuald DZOMO-NKONGO demande si les étudiants de Sciences Po sont prioritaires par rapport aux étudiants de l'extérieur. Certains étudiants de l'Institut de droit comparé viennent parfois dans les salles informatiques.

Guillaume PIKETTY répond qu'il demande aux appariteurs de passer régulièrement dans les salles de bibliothèque et les salles informatiques pour contrôler les cartes. Généralement, lorsqu'ils arrivent, une partie des étudiants sortent automatiquement. Les seuls étudiants habilités à utiliser ces salles sont les étudiants de Sciences Po.

Gwenaëlle PERRIER demande s'il n'est pas possible de réserver une petite salle informatique pour les cours et de laisser les plus grandes aux étudiants.

Guillaume PIKETTY rappelle que les enseignements de début de semestre regroupent généralement assez d'étudiants pour utiliser tous les ordinateurs de la salle. Il ne sait pas quel enseignement peut occuper seulement trois étudiants. En ce qui concerne les enseignants qui déplacent les conférences, il est inadmissible qu'un enseignant déplace 7 conférences sur 14. Cela est en contradiction avec les consignes données aux enseignants. Si on signale à la direction un enseignant qui ne respecte pas ses obligations, il n'enseignera plus à Sciences Po. Mais il faut que les étudiants réagissent lorsque les choses deviennent aberrantes.

Morgane Le BERRE ajoute que les étudiants peuvent également transmettre le nom de l'enseignant concerné aux responsables pédagogiques, qui rappelleront à cet enseignant quelles sont ses obligations.

Guillaume PIKETTY insiste sur le fait qu'il faut réagir à chaud. Mais il souhaite connaître les noms des enseignants qui ont déplacé trop de conférences.

Antoine ASSERAF indique qu'il a connu ce problème dans une conférence d'économie, où six séances ont été déplacées. Mais il s'agissait d'une enseignante remplaçante. Les étudiants pouvaient donc difficilement lui reprocher ces changements, même s'ils ont beaucoup souffert de ces reports de conférence. Il faudrait donc trouver des remplaçants plus disponibles.

Guillaume PIKETTY répond qu'il aimerait que les choses se passent au mieux et qu'il ne soit pas nécessaire de remplacer un enseignant en début de semestre. Il faut parfois faire avec les moyens du bord. Le cas évoqué par Antoine Asseraf est certes désagréable pour les étudiants, mais il n'est pas de même nature que celui d'un enseignant qui se permet d'être désinvolte avec l'emploi du temps des étudiants.

James Mc CEARNEY souligne que les déplacements d'horaires ont également pour effet de perturber d'autres conférences, dont les siennes. Il souhaite que la direction communique clairement sur le fait que les conférences régulièrement inscrites à l'emploi du temps sont prioritaires pour la présence des étudiants. L'assiduité étant en principe obligatoire, les étudiants se trouvent dans une situation très désagréable lorsque deux conférences ont lieu en même temps.

Guillaume PIKETTY répond que la règle est claire. Les conférences régulières sont prioritaires sur les conférences de remplacement. L'assiduité est obligatoire dans les conférences normales. Elle est obligatoire mais moins contrôlée dans les conférences de remplacement. Cette règle est rappelée aux étudiants en temps utile. Ils sont ensuite libres.

Gwenaëlle PERRIER souligne que les choses sont compliquées lorsqu'on doit faire un exposé en conférence de remplacement. L'UNEF propose de fixer un nombre maximal de conférences déplacées par enseignement. Les étudiants ont droit à trois absences non justifiées. Les enseignants devraient également être tenus à un nombre maximal de déplacements.

Guillaume PIKETTY répond que la règle est qu'il n'y ait pas de conférences déplacées. Mais la majorité des enseignants à Sciences Po sont des vacataires qui ont par ailleurs une activité professionnelle souvent très lourde. Cela peut les conduire à reporter une ou deux séances. Mais il est intolérable d'aller jusqu'à remplacer la moitié des conférences.

Antoine ASSERAF fait remarquer que le fait d'indiquer que les conférences de remplacement sont obligatoires mais moins contrôlées pose problème. Il n'est pas juste que des étudiants qui ont déjà une ou deux absences aient des absences supplémentaires parce qu'ils n'ont pas pu assister à des conférences de remplacement. Il faudrait indiquer que la présence à ces séances est optionnelle, puisqu'il est pratiquement impossible de trouver un horaire qui convienne à tout le monde.

Guillaume PIKETTY répond que c'est bien la règle.

Anthony MESLE fait remarquer qu'il faudrait l'indiquer à tous les enseignants.

Guillaume PIKETTY est d'accord. Il demande aux élus étudiants de relayer cette information auprès des étudiants.

David ABIKER fait remarquer que certains enseignants sont assez désinvoltes pour les conférences, mais qu'on le leur passe plus facilement parce qu'ils sont brillants. Il rappelle aux étudiants qu'ils peuvent signaler cela au moment des évaluations des enseignants. Malheureusement, moins de 40% des étudiants renvoient les évaluations, alors que celles-ci leur donnent la possibilité de faire sanctionner les enseignants qui ne respectent pas suffisamment les étudiants. Il faut utiliser ces évaluations.

Romuald DZOMO-NKONGO tient à rappeler en Commission paritaire ce que la liste Inter-aides a signalé récemment à Guillaume Piketty. Les étudiants étrangers en échange sont inquiets et se sentent abandonnés. Ceux qui souhaitent rester pour passer le diplôme sont victimes d'un vide juridique. Il sait que la direction est en train de trouver des solutions et rappelle que ces étudiants étrangers comptent sur la direction de Sciences Po.

Antoine ASSERAF rappelle que deux cas ont été distingués. Certains souhaitent rester immédiatement à Sciences Po. D'autres prévoient de rentrer dans leur université d'origine et de finir leur cursus avant de revenir à Sciences Po. D'après ce que Guillaume Piketty a annoncé, dans le premier cas de figure, la règle est que les étudiants ne peuvent pas rester à Sciences Po. Des exceptions sont possibles pour les étudiants pensant avoir un très bon niveau. La procédure implique d'envoyer une lettre détaillée à Ruth Grosrichard, qui transmet les informations au jury qui décidera de l'admission de l'étudiant. La direction est plus favorable aux étudiants qui décident de finir leur cursus dans leur université d'origine avant de revenir à Sciences Po.

Romuald DZOMO-NKONGO indique qu'il a bien compris les réponses de Monsieur Piketty. Il tenait simplement à officialiser la demande de ces étudiants.

Guillaume PIKETTY indique que Sciences Po est victime de son succès. Un nombre croissant d'étudiants qui viennent à Sciences Po dans le cadre d'accords d'échange souhaitent rester. Aucun jury de Sciences Po n'a eu à se prononcer sur l'admission de ces étudiants, qui ont été envoyés par leur université d'origine. Les étudiants qui souhaitent rester étaient peu nombreux il y a un an. Ils sont une vingtaine cette année et seront vraisemblablement plus nombreux d'année en année. Cette question sera traitée par le groupe de travail sur le suivi des études qui se réunira en septembre, afin de parvenir si possible à un vote des Conseils en octobre prochain, ce qui permettra d'avoir une situation complètement clarifiée. D'ici-là, l'administration procédera comme l'a indiqué Antoine Asseraf.

En ce qui concerne les dates des grands oraux, Guillaume Piketty rappelle que les dates des derniers oraux sont annoncées depuis longtemps. Il est cependant vrai qu'il est préférable pour les étudiants de savoir s'ils passeront au début ou à la fin de la session d'oraux. 80 % des jurys sont fixés. Pour les 20% restants, les horaires ne sont pas complètement bouclés. En effet, certains jurys comportent des personnalités dont l'activité professionnelle était en apesanteur depuis les élections présidentielles.

Gwenaëlle PERRIER fait remarquer que le même problème s'est posé l'année dernière, alors qu'il n'y avait pas d'élections.

Guillaume PIKETTY répond que les dates des oraux ont été annoncées plus tôt l'an dernier. Il est d'accord sur le fait qu'elles devraient être connues plus tôt. Mais un certain nombre de personnalités ont dû attendre la formation du nouveau gouvernement pour confirmer ou non leur présence. Les dates de jurys qui sont connues seront bientôt affichées.

Antoine ASSERAF demande s'il n'est pas envisageable de trouver des membres de jurys qui soient plus disponibles.

Guillaume PIKETTY répond que l'idée est d'avoir des jurys composés des meilleurs. En ce qui concerne la salle de repos demandée par l'UNEF, l'administration ne dispose pas encore de ce local. Il sera difficile à trouver tant que les travaux du 30 rue Saint-Guillaume ne seront pas achevés.

Anthony MESLE rappelle que les travaux devraient s'achever en février 2003. Il souhaite que l'administration propose dès maintenant, dans les locaux du 27 rue Saint-Guillaume ou du 56 rue des Saints-Pères une salle qui deviendra la salle de repos en 2003.

Guillaume PIKETTY promet d'en parler à nouveau à Richard Descoings.

David ABIKER demande ce que les étudiants entendent par salle de repos.

Anthony MESLE répond qu'il doit avant tout s'agir d'un endroit silencieux, où les étudiants puissent se reposer, par exemple lorsqu'ils ont leur dernier cours tard le soir.

David ABIKER fait remarquer qu'un tel lieu ne pourrait être ni un fumoir, ni une salle de discussion. Cela suppose d'en faire un lieu où les étudiants puissent dormir. Mais il a du mal à concevoir un dortoir à Sciences Po.

Anthony MESLE répond que l'objectif n'est pas forcément de dormir. Les étudiants devraient pouvoir y chuchoter.

David ABIKER précise qu'il n'est pas opposé à cette proposition. Mais les étudiants devraient d'abord définir ce que serait ce lieu.

Anthony MESLE répond qu'il faudra voir quelles seront les possibilités en termes de superficie.

Guillaume PIKETTY indique qu'en ce qui concerne l'ouverture tardive de la bibliothèque, il s'était fait communiquer les statistiques. Peu d'étudiants sont présents le soir. Il communiquera les chiffres lors de la prochaine séance.

Anthony MESLE ? indique qu'il connaît ces chiffres, qui ne sont pas très différents de ceux que l'on a à 10 ou 11 heures du matin. Il y a en effet peu d'étudiants à 21 heures, mais ils sont assez nombreux jusqu'à 20 heures. Il travaille comme vacataire à la bibliothèque et il a pu constater une évolution au cours du semestre. Les étudiants ont progressivement compris que la bibliothèque était ouverte jusqu'à 21 heures trois jours par semaine.

Guillaume PIKETTY répond qu'il transmettra également cette demande à Richard Descoings. En ce qui concerne la cafétéria, il demandera au directeur du Restaurant universitaire Mabillon, qui gère la cafétéria, ce qu'il peut faire. Mais il rappelle qu'il doit gérer les horaires en tenant compte des 35 heures. En ce qui concerne les photocopieuses, Sciences Po ne fait pas d'argent sur le dos des étudiants. De mémoire, il indique qu'il y a eu 1, 5 million de copies faites sur les photocopieuses de Sciences Po à perte pour la FNSP. Une contribution financière est certes demandée aux étudiants pour chaque copie, mais elle ne suffit pas à couvrir les frais de reproduction. Sciences Po est en train de revoir le contrat de ces photocopieuses afin d'avoir des photocopieuses plus modernes et plus rapides à partir de la rentrée prochaine. Mais toutes les photocopieuses ne seront pas remplacées en même temps.

Antoine ASSERAF demande où seront les photocopieuses.

Guillaume PIKETTY répond qu'elles seront installées à la place des anciennes photocopieuses jusqu'en février 2003. Elles seront ensuite réparties en fonction du nouvel aménagement du 30 rue Saint-Guillaume.

Antoine ASSERAF propose de désigner un responsable des photocopieuses, afin que les étudiants sachent à qui s'adresser en cas de problème.

Guillaume PIKETTY répond que les étudiants peuvent contacter deux personnes : Françoise Albareil et Jean Barkhausen.

Antoine ASSERAF pense que l'idéal est que leur nom soit indiqué sur les photocopieuses, afin que tous les étudiants sachent qui contacter.

Guillaume PIKETTY répond que les appariteurs et les agents de bibliothèque peuvent signaler les difficultés. Mais lorsque les problèmes sont récurrents, il est possible de contacter une de ces deux personnes.

Anthony MESLE souhaite faire un point pour les membres de la Commission paritaire qui ne sont pas membres de la Commission de suivi de l'aide sociale. Celle-ci s'est réunie le 10 juin dernier. Elle a fait le constat de deux mouvements convergents, l'internationalisation et la démocratisation, qui appellent théoriquement à des moyens renforcés en matière d'aide sociale. Or les discussions des membres de la Commission n'ont porté à aucun moment sur l'augmentation de l'enveloppe de l'aide sociale. La méthode qui a été proposée est de faire des arbitrages au sein de l'enveloppe fixée. Un de ces arbitrages avait été déterminé en Commission paritaire. Il s'agissait de fixer un plafond de revenus plus bas pour pouvoir bénéficier d'une exonération, afin de redistribuer l'argent ainsi obtenu vers les étudiants les plus défavorisés, notamment les étudiants étrangers ne bénéficiant d'aucune aide sociale en France. Mais cette solution est loin d'être satisfaisante. La baisse du plafond des exonérations a pour effet d'exclure un nombre considérable d'étudiants qui auraient pu en bénéficier. En parallèle, on propose de maintenir le budget des bourses de Sciences Po sans faire d'effort en direction des étudiants les plus défavorisés. La Commission de suivi de l'aide sociale a pu constater une volonté sans équivoque de réduire les montants de l'aide sociale alors même que la direction met constamment en avant sa volonté d'internationalisation et de démocratisation. Anthony Meslé estime que cette situation a quelque chose de ridicule. Pour y remédier, il propose de ne pas fixer les principes après avoir décidé du montant du budget, mais de tenir compte de ces principes pour fixer le montant de l'aide sociale. Les propositions faites en Commission de suivi de l'aide sociale sont assez inquiétantes, d'autant plus que Ghislaine Fau, responsable de l'aide sociale à Sciences Po, a suggéré qu'un système de prêts pourrait se substituer au système d'aide sociale existant. Il rappelle que cette proposition avait été faite dans le passé et qu'elle avait suscité une grève des étudiants.

David ABIKER souligne qu'il s'agit d'une question importante, dont les enjeux sont considérables. Il n'est pas normal de la soulever dans le cadre des questions diverses, sans que les membres de la Commission de suivi de l'aide sociale soient présents. Il ne conteste pas la légitimité de ce débat, mais le fait de poser cette question à 20 heures, en questions diverses.

Anthony MESLE indique qu'il a souhaité en parler aujourd'hui parce que la Commission de suivi de l'aide sociale s'est réunie la semaine dernière. Il ne l'a pas fait pour lancer un grand débat, mais pour informer la Commission paritaire.

David ABIKER suggère de porter cette question à l'ordre du jour d'une prochaine Commission paritaire.

Anthony MESLE répond que la prochaine réunion aura lieu en septembre.

David ABIKER fait remarquer qu'il faut tenir compte des règles du jeu et du calendrier.

Anthony MESLE estime qu'il est important que la Commission paritaire se saisisse des débats d'actualité.

David ABIKER rappelle que l'aide sociale est une question qui doit être traitée chaque année.

Anthony MESLE répond qu'il y a un changement cette année. Il propose donc de mettre en place un groupe de travail dès la rentrée prochaine. Il est légitime d'aborder cette question aujourd'hui. Cela relève des compétences de la Commission paritaire.

David ABIKER estime qu'Anthony Meslé outrepassa son rôle de président, qui est d'optimiser le temps imparti aux réunions, de gérer les séances et d'anticiper. Il le remercie d'avoir informé la Commission paritaire sur la réunion de la Commission de suivi de l'aide sociale, mais souhaite que cette question soit abordée de façon plus approfondie lors d'une prochaine séance.

Anthony MESLE répond qu'il n'est pas intervenu en tant que président, mais en tant qu'élus. Il souhaite donc donner son avis sur des sujets qui le préoccupent.

David ABIKER pense que ce sujet est trop important pour être traité en questions diverses. Il faut le traiter dans le cadre du calendrier et de la méthode appropriés.

Anthony MESLE indique qu'il voulait simplement informer la Commission paritaire afin qu'elle puisse traiter cette question à l'avenir.

Nicolas DAHAN propose qu'une séance supplémentaire de la Commission paritaire se tienne dans une ou deux semaines, avec les acteurs principaux, dont Ghislaine Fau.

Guillaume PIKETTY souligne que cette question est trop importante pour être abordée maintenant, d'autant plus que les personnes présentes n'ont pas tous les éléments concrets en tête. Cette question devra donc être débattue lors d'une prochaine Commission paritaire. Il propose de l'aborder en septembre, étant entendu que le budget est voté par le Conseil d'Administration en janvier. Si de nouvelles propositions sont présentées, l'élaboration du budget pourra en tenir compte.

Anthony MESLE est d'accord pour que cette question soit à l'ordre du jour de la Commission de septembre.

La séance est levée à 20 h 10.